

CONTRAT d'ENGAGEMENT. No 56

Administrateur de Territoire

Gouvernement du Rwanda-Urundi

Entre les soussignés, agissant au nom et pour compte de et le nommé NTAWERA

fils de Bisogni

et de Nyiragendo

résidant à la colline Kabere

chefferie Mulanda

d'une part originaire de la Colline

Chefferie

Ruhengeri

Territoire

Rwanda-Urundi

sous-chefferie

Ruhengeri

Territoire

d'autre part, il a été convenu ce qui suit:

A) Le contractant de seconde part s'engage à prêter ses services, sans contrainte, en qualité de Moniteur agricole à Ruhengeri pour un terme d'une durée de Un indéterminée

an, mois, jours

commençant le 1 janvier 1953

et prenant fin le 31 décembre 1953

B) Le contractant de première part s'engage à payer au contractant de seconde part:

- | | | |
|----|--|-----|
| 1) | un salaire mensuel de | frs |
| 2) | une ration mensuelle de | frs |
| 3) | une indemnité familiale mensuelle de | frs |
| 4) | une indemnité de logement mensuelle de | frs |
| 5) | | |
| 6) | | |

Conditions spéciales :

RESERVE AU COMPTABLE

1. Le contractant de seconde part autorise l'employeur à prélever 5% de ses rémunérations mensuelles, somme réservée jusqu'à expiration du présent contrat et versé à cette fin à la Caisse d'Epargne.
2. Dans le cas d'un contrat de durée indéterminée, le compte Epargne sera bloqué pour 3 ans au moins. L'Administrateur de Territoire a qualité pour autoriser des retraits d'argent à concurrence de 2.000 frs.

3.

4.

SITUATION FAMILIALE AU MOMENT DE L'ENGAGEMENT;

Célibataire - Marié Nom de l'épouse

ENFANTS

(voir fiche spéciale!)

né	en	le	école fréquentée
né	en	le	école fréquentée
né	en	le	école fréquentée
né	en	le	école fréquentée
né	en	le	école fréquentée
né	en	le	école fréquentée
né	en	le	école fréquentée
né	en	le	école fréquentée

Fait à Ruhengeri, le 1 janvier 1953

Le contractant de première part.

Le contractant de seconde part.

L'Administrateur de Territoire

Vu pour approbation et homologation.

Usumbura, le
LE DIRECTEUR PROVINCIAL DES A.M.I.O.

Visé par nous Adm. Territ/ Assistant

Ruhengeri, le 1 janvier 1953

NTawera



N° DU COMPTE

N° D'ORDRE

d'EPARGNE

NOM: NYAWERA

PRÉNOMS:

N°	DATES	VERSEMENTS		RETRAITS		OBSERVATIONS
		Montant	N° du Bordereau	Montant	N° du Bordereau	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25	:	:	:	:	:	

CASE RESERVEE AU COMPTABLE.